Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

M. Maxime Lecomte vient d'adresser à M. Loubet, président du Sénat, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Je suis profondément reconnaissant envers le Sénat du grand honneur qu'il m'a fait en me nommant l'un de ses secrétaires et en me réélisant pendant trois ans.

Suivant l'usage établi, je ne me représente pas et je prie mes collègues de reporter leurs suffrages sur un nouveau candidat.

Veuillez agréer d'une façon toute particulière, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments reconnaissants et respectueux.

MAXIME LECOMTE,
Secrétaire du Sénat.

Mérite agricole

L'*Officiel* publiera demain les nominations dans l'ordre du *Mérite agricole* à l'occasion du nouvel an :

Sont nommés : *officier* :

MM. Goulain, cultivateur à Nomain, plusieurs récompenses dont un grand diplôme d'honneur au concours départemental de Bergues, 35 ans de pratique agricole, chevalier du 19 mars 1892.

Van den Hedde, horticulteur à Lille ; nombreuses récompenses ; membre correspondant de diverses sociétés d'horticulture ; président de la rédaction et fondateur du journal de la Société générale d'horticulture du Nord et de la France : 35 ans de services ; chevalier du 16 juillet 1892.

Au grade de Chevalier :

M. Affilin, constructeur-mécanicien à Anor ; inventeur et constructeur de pétrin mécanique à l'usage de la boulangerie et des exploitations agricoles ; plusieurs récompenses ; 16 ans de pratique agricole.

M. Pachelet, agriculteur, maire de Quéant (Pas-de-Calais), a obtenu le premier prix cultural de la Société centrale d'agriculture d'Arras, 30 ans de pratique agricole.

M. Prélet, sous-préfet de St-Omer ; services rendus à l'agriculture dans diverses régions ; 45 ans de services.

M. Brun, horticulteur à Loos, nombreuses récompenses dont un prix d'honneur ; 42 ans de pratique agricole.

M. Calvone, cultivateur, maire de Pilgam.

M. Delabroy, cultivateur à Steenbecq (Pas-de-Calais), est parvenu par une intelligente direction donnée à ses travaux agricoles, à rendre fertiles des terrains dont on n'avait pu tirer parti ; 27 ans de pratique agricole.

M. Descloquement, brasseur et agriculteur à Rieulay ; membre de la Société des agriculteurs du Nord ; 34 ans de pratique agricole.

M. D'Hour, cultivateur-herboriste à Cuinchy (Nord) ; a créé une ferme modèle qu'il dirige avec intelligence ; 23 ans de pratique agricole.

M. Dutrie, horticulteur à Steenbecq ; création d'un important établissement d'horticulture ; 37 ans de pratique agricole.

M. Gabelle à Lille ; membre du conseil central de salubrité, secrétaire général du comité limier du Nord de la France depuis 15 ans.

M. Weilberg, ingénieur chimiste à Calais ; nombreuses études sur la chimie et de technologie sur l'industrie sucrière ; plusieurs récompenses ; 16 ans de services.

Fermeture de la chasse

La chasse sera fermée dans le département du Nord le dimanche 30 janvier, au soir.

L'action royaliste

La *Gazette de France* rend compte d'une réunion tenue à Lille mardi dernier pour l'organisation d'un groupe royaliste : *La Jeunesse royaliste de l'arrondissement de Lille*.

Le docteur Bonnier a été nommé président ; MM. Eugène Villette, président ; MM. Marius Grégoire (d'Armentières) et Jolivet (de Douai), vice-présidents ; MM. Ch. Lamache (Cambrai), secrétaires pour Lille, M. Mollet pour Roubaix-Tourcoing ; M. le vicomte de Lamairie est le trésorier.

Les habitations à bon marché

Le *Journal officiel* publie un décret aux termes duquel les comités locaux des départements du Pas-de-Calais deux comités locaux des habitations à bon marché.

Ces comités seront pour circonscriptions, l'un les arrondissements d'Arras, Béthune et Saint-Pol, l'autre les arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Omer.

Il sera composé chacun de neuf membres.

Annulation de crédits votés par la municipalité d'Houplines

Le *Réveil du Nord* publiait il y a quelques jours l'information suivante :

« *Un bon point au préfet.* — Nous apprenons que M. le préfet du Nord a annulé la délibération prise par la majorité républicaine-clérical du conseil municipal d'Houplines au sujet de la distribution gratuite de fournitures classiques aux écoles libres.

Voilà un acte bien appliqué sur la joue de l'administration municipale et qui amènera probablement la démission de nos trois opportunards. »

La *Dépêche*, qui a reproduisait cette nouvelle, se refusait à croire à son exactitude, trouvant là de la part de M. Laurenceau un abus de pouvoir.

Disons, tout d'abord, qu'un conseil municipal d'Houplines il n'y a eu aucune délibération spéciale à ce sujet.

Mais, le conseil, en votant le budget de 1898, n'avait compris aucune somme destinée à l'achat de fournitures classiques pour les élèves des écoles tant municipales qui libres.

Les conseils municipaux peuvent bien accorder aux familles, qui ont des enfants ou personnes d'âge, des secours en nature, tels que vêtements et vivres, mais divers arrêts du Conseil d'Etat ont décidé que ces secours ne pouvaient consister en dons de fournitures classiques à des élèves d'autres écoles que celles rétribuées par l'Etat.

La contrainte serait en effet une atteinte à la loi sur la gratuité de l'enseignement municipal et M. le préfet en usant de ses droits, n'a fait que se conformer à la loi.

Grève aux Mines de Drocourt

La matinée du samedi a été absolument calme, mais la Compagnie n'a constaté que 87 descentes sur 1,400 ouvriers. C'est-à-dire que la grève est complète à *Nouméa*. Le mouvement semble devoir même s'étendre à la *Parisienne* qui fait partie de la même concession.

Vers onze heures du matin, on a été trouver chez Morel ; les ouvriers s'y rendaient par petits groupes, comprenant l'attitude peu conciliante de M. Delaiche en présence de la délégation.

Après la formation du bureau, le citoyen *Evrard* rend compte du résultat de la démarche de la délégation et dit que devant le refus formel de M. Delaiche, il a cru devoir, à aucune revendication, il tient, lui, à donner des éclaircissements sur la situation.

D'après Evrard, la différence du prix du mètre serait comparativement aux autres Compagnies de 2 fr. environ par mètre et comme c'est le travail qui produit un ouvrier journellement, c'est une diminution de salaire de 2 fr. par jour.

Quant aux prix de la berline il établit que la différence en moins est de 15 à 20 c. sur les anciens précédents. Il ne faudrait pas s'étonner de répondre à la délégation, près des renseignements supra de ses anciens patrons ou employés consultés. Le citoyen Evrard, surtout après le refus de notre demande ; mais, il maintenait son point-vue c'est quand il dit qu'il est tenu compte des difficultés du travail.

Evrard cite un exemple qui paraît exagéré en comme d'autres qui actuellement, en ayant plus de fatigue, ne parvient à gagner que 2 fr. 14 par jour. C'est à ceux que des renseignements de renvoyés que son salaire a baissé et il n'est pas tenu compte.

En accepant de travailler dans ces conditions, on admettrait que les dernières décisions prises sont supportées par les ouvriers et non par la compagnie.

Le journée à corvée est de 4 fr. 50 au lieu de 5 fr. 40, soit 0,90 centimes d'écart ; aujourd'hui des journées sont même tombées à 4 fr.

En admettant que l'écart du prix de la berline n'est que de 15 cent., soit produit encore une différence de 0 fr. 75 par jour.

M. Delaiche a donc tort de dire qu'il ne peut rien faire en cette circonstance en votre faveur et qu'il ne peut rien faire en cette circonstance en votre faveur et qu'il ne peut rien faire en cette circonstance en votre faveur et